

LE POLITIQUE AGUERRI

« Le budget a augmenté en fonction des responsabilités »

André Antoine (cdH) pourrait être réélu dans son fief à Perwez, ce 14 octobre. Son budget de campagne ? Modeste à l'échelle locale. Mais l'addition des scrutins révèle une note plutôt salée.

• Céline DEMELENNE

Bourgmestre en titre empêché, André Antoine est de nouveau en campagne dans son fief, à Perwez (Brabant wallon), où il compte bien endosser l'écharpe mayoral. Habitué des scrutins, l'actuel président du Parlement wallon insiste sur la proximité, propre aux élections communales. « C'est une campagne de contact direct, que ce soit par le biais du porte-à-porte ou par la distribution de tracts qui présentent le programme et le bilan. Il y a ensuite un peu d'affichage qui, à mes yeux, relève davantage du sport que de la véritable source d'adhésion politique. »

Le message est clair : les montants alloués à cette campagne électorale sont plutôt modestes. Quant à ses propres dépenses, André Antoine répond à demi-mot : « Les montants sont connus : à Perwez, on est à 1 250 € maximum par candidat, et à 8 635 € par liste. »

L'humaniste est tête de liste de DRC+ (alliance PS-cdH conclue à la veille des élections communales en 2012). « Il s'agit d'une liste d'intérêts communaux, donc nous ne bénéficions pas d'intervention des partis. Nous avons désigné une personne qui regroupe toutes les dépenses et qui met les sens interdits quand nous approchons de la zone sensible. C'est le groupe qui a généré lui-même des recettes par différentes activités et par les cotisations de ses membres. » Sur les cotisations en question : « Il est nor-

« Pour les communales, les montants sont connus : à Perwez, on est à 1 250 € maximum par candidat, et 8 635 € par liste. »

mal qu'un échevin ou un bourgmestre paie plus que celui ou celle qui se présente pour la première fois. »

UN BUDGET IMPORTANT

André Antoine le reconnaît volontiers : l'enveloppe consacrée à ses différentes campagnes électorales n'a plus grand-chose à voir avec

celle de ses débuts. « Cela augmente forcément en fonction des responsabilités que vous exercez. Quand j'ai commencé, on pouvait faire des campagnes un peu plus folkloriques ! »

Si les communales représentent un budget personnel limité, les fonds consacrés aux autres scrutins peuvent atteindre des montants importants. « Pour les législatives, c'est tout à fait différent. Vous avez une intervention de votre parti, mais votre budget personnel est beaucoup plus important qu'au niveau communal. »

Un ordre de grandeur : « Pour les législatives, on parle d'environ 15 000 €. Et vous payez une grande partie de votre campagne personnelle. » Une différence de moyens qui se justifie par une moindre proximité, et un nombre accru d'électeurs. « C'est évident, les législatives, dans mon cas, ça concerne tout le Brabant wallon. Vous ne touchez pas 450 000 personnes comme ça ! »

Bref, la superficie du territoire et le nombre d'habitants font donc exploser le budget. « Au niveau communal, vous êtes face à un électeur dont vous connaissez le nom, le prénom, la famille. On n'est pas du tout dans le même registre ! » ■



Photo News

AVANT

Pour se présenter aux élections, il ne suffit pas d'élaborer un programme et de nourrir de beaux idéaux démocratiques. Entre affiches, tracts et banderoles, une campagne électorale est également synonyme de dépenses pour les partis politiques et leurs candidats, y compris au niveau communal.

Ce financement, essentiel, est toutefois strictement balisé par la loi du 7 juillet 1994, dont l'objectif est de réguler les engagements financiers relatifs à la propagande électorale. Avec une ligne de conduite : la transparence.

MOYENS ET SANCTIONS

Des dépenses

Pour financer leurs campagnes, les partis et leurs candidats ont besoin de fonds. Ces moyens sont toutefois strictement balisés. Et gare aux fraudeurs.

Cest le nerf de la guerre : pour mener à bien leur campagne, les candidats ont besoin d'argent. Mais comment s'y prennent-ils pour collecter ces fonds ? Selon Jean Faniel, directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information sociopolitiques), plusieurs modes de financement existent.

« Une campagne se finance souvent sur base de ses deniers personnels, mais un candidat peut aussi essayer de récolter des dons. » Ceux-ci ne peuvent en aucun cas émaner de personnes morales (entreprises, mutualités, syndicats) ; seul le particulier est autorisé à soutenir un candidat, une liste ou un parti, et ce à hauteur de 2 000 € par an. « Et c'est 500 € maximum par candidat, par liste ou par parti. Mais 2 000 € en tout. »

En outre, le parti politique peut évidemment intervenir financièrement. « Pour les principaux partis francophones, il existe des règles de rétrocession, c'est-à-dire que quand vous êtes mandataire élu, vous devez rétrocéder une partie de vos rentrées financières au parti. Au PS, par exemple, on parle de 10 % des rentrées brutes. Chez Ecolo, on est à 35-40 % et au PTB, c'est encore plus. »

Là où la rétrocession est importante, le parti va davantage intervenir dans les frais de campagne de ses candidats. Ce qui sera, a priori, moins le cas pour les formations politiques qui prélèvent peu d'argent dans le chef de leurs élus.

Enfin, les caisses des partis sont, pour leur part, alimentées par ces rétrocessions, mais aussi par un financement public. Des fonds qui sont donc également investis lors des différents scrutins.

candidats y vont de leur poche

Des fois, quels sont les limites imposées aux candidats et aux partis politiques ? D'où vient cet argent de campagne ? Dans quelle mesure les intéressés sont-ils contrôlés ? Avec quelles sanctions possibles en cas de dérive ?

Outre le cadre légal, force est de constater qu'en pratique, les budgets alloués à une campagne électorale sont résolument différents entre débutants et ténors. Une question s'impose : joue-t-on vraiment à armes égales ?

C. Dem

sous contrainte

DES DÉPENSES LIMITÉES À 372 000 EUROS

Afin d'éviter la surenchère financière – « comme on peut l'observer lors des campagnes aux États-Unis, où il n'y a aucune limite » – la loi du 7 juillet 1994 fixe un plafond de dépenses électorales. Dans le cas des élections de ce 14 octobre, les dépenses totales d'un parti ne peuvent excéder 372 000 €. Et si ce dernier dépose moins de 50 listes, il verra son enveloppe raba-tée à 75 000 €.

Parallèlement à ces montants, les listes et les candidats sont également limités dans leurs frais en fonction du nombre d'électeurs inscrits. Ainsi, à Vielsalm, Chaudfontaine ou Beaumont, un candidat ne peut déboursier plus de 1 250 €. C'est nettement plus dans d'autres villes ou communes de plus grande ampleur : à Verviers, le maximum par candidat s'élève à 3 054 € ; c'est près du double à Charleroi, où le financement individuel peut atteindre 6 018 €.

DES SANCTIONS...

JUSQU'À LA PRIVATION DE MANDAT

Les limites légales, c'est une chose. Mais quel des dérapages ? Certains partis ou candidats peuvent en effet passer certaines dépenses sous silence, ou encore poser un acte interdit durant la campagne (vente de gadgets, etc.).

Au sein du Parlement wallon, la commission de contrôle des dépenses électorales se charge de traquer les dérives et de les sanctionner. « Les dépenses des partis sont systématiquement contrôlées. Quant aux candidats, la commission n'agit que sur plainte, émanant d'autres candidats », explique Frédéric Janssens, greffier au Parlement wallon et secrétaire de ladite commission. Les sanctions, pour les partis, concernent l'imputation des dotations. Quant aux candidats, la mesure peut aller du rappel à l'ordre à la privation de mandat.

Les sanctions sont cependant assez rares, affirme notre interlocuteur. « Aux dernières élections communales, on était à une dizaine de sanctions. Mais le nombre de plaintes était bien entendu nettement plus élevé. » ■

C. Dem

« Cette première campagne m'a coûté 36 euros »

À 29 ans, Florence Ledent se présente pour la première fois aux élections communales à Liège. Son parti, le MR, lui a donné un sacré coup de pouce. Moyennant une contrepartie...

● Céline DEMELENNE

« Dans le cadre de mon travail, j'ai vu passer de nombreux dossiers liégeois. Je pense qu'il y a énormément de choses à accomplir, donc j'ai décidé de me lancer, avec l'envie d'apporter un regard nouveau en politique. »

À 29 ans, Florence Ledent a choisi la liste MR pour se présenter aux élections communales en Cité ardente. Une grande première pour cette jeune femme, qui découvre les joies d'une campagne électorale. Alors, bonne ou mauvaise surprise ?

« Nos têtes de liste ont négocié avec le parti pour nous aider dans notre campagne. Je n'ai pas d'idée précise du montant en question, mais nous avons eu beaucoup de matériel à notre disposition : un tract qui reprend les idées principales du MR, notre photo personnelle, des cartes de visite ou encore des stickers à coller sur les voitures. »

Pour ces différents objets de campagne, Florence Ledent n'a rien dû sortir de sa poche. Une bonne nouvelle pour la jeune candidate, qui ne sou-

haitait pas déboursier des sommes folles pour cette première campagne. « Au niveau personnel, je n'ai dépensé que 36 € pour mes affiches. »

Le soutien du MR liégeois tombe donc à pic, mais il y a une contrepartie : les têtes de liste sont associées au matériel fourni aux candidats. « C'était le deal : Christine Defraigne et Gilles Foret mettent des

« Les têtes de liste nous ont fourni du matériel électoral gratuitement. En échange, elles apparaissent sur ces objets de campagne, à nos côtés. »

objets de campagne à notre disposition, mais en échange, ils apparaissent également sur ceux-ci, en plus du candidat. »

Un exemple : « J'ai opté pour une banderole que j'ai mise chez moi. On était trois candidates sur celle-ci, avec les deux têtes de liste en plus. » Mais pas de quoi agacer la jeune femme, qui y voit plutôt l'opportunité de se faire connaître des citoyens. « Forcément, en tant que jeune candidate, on ne nous connaît pas. Être associée à Christine Defraigne et Gilles Foret, c'est aussi une façon de se présenter. »

À Liège, les dépenses électorales d'un candidat ne peuvent excéder 5 982 € (98 402 € par liste). Un plafond bien éloigné du budget personnel de Florence Ledent, qui semble dérisoire au regard de tels montants. Notre interlocutrice a pourtant le sentiment d'avoir toutes ses chances, et de jouer à armes égales avec les autres candidats.

« Je ne voyais pas vraiment l'intérêt de dépenser davantage d'argent, personnellement. Je pense qu'un budget plus important peut se justifier pour les anciens conseillers communaux, qui sont connus à Liège. Là, ça a une utilité d'avoir un flyer personnel, par exemple. Mais dans mon cas, je n'en vois pas forcément l'intérêt. Et puis, il n'y a pas de candidat privilégié, hormis les têtes de liste. Mais ça me semble logique, puisqu'elles coordonnent la campagne. » ■



SAMEDI PROCHAIN

Aux urnes citoyens

Encore faut-il le pouvoir s'y déplacer.